

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_029_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Philippe CHAMBLET, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Jean FUENTES, Florence GIARD, Laurent GOUBARD, Céline PAGNARD, Maria PELLETIER, Didier PONTON

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marion DESQUESNES MAILLOCHON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Taux fiscalité 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux de la façon suivante:

Taxe foncier bâti: 20.14%

Taxe foncier non bâti: 11.13%

Taxe d'habitation: 11.07%

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance



Marion DESQUESNES MAILLOCHON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
036-213600539-DE_029_2026-DE
A G E D I

DE_029_2026

